

Section 35

Motion « Taux de promotions » (mai 2024)

La section CNU 35 dénonce la baisse du taux de promotion des maîtres.ses de conférences, qui a été décidée de manière unilatérale par le ministère. Le nombre de promotions autorisées au niveau national à la hors-classe des MCFs a chuté en deux ans de plus de 50%, et il en est de même pour les passages au grade exceptionnel pour les MCF.

Cette baisse est contraire au principe du protocole PPCR et aux LDG ministérielles relatives à l'avancement, d'une carrière sur au moins deux grades. Au sein de notre section 35 le constat est avec respectivement 10 promotions MCF HC en 2022 pour 5 en 2024 et 3 promotions MCF EX en 2022 pour 1 en 2024 !

La section s'alarme aussi de la baisse drastique entre 2022 et 2024 pour le passage PR1 à PRCE1 de 4 à 2 !

La section CNU 35 demande au ministère de relever le taux de promotion au moins au niveau de 2022 pour la hors-classe des maîtres.ses de conférences pour la classe exceptionnelle des MCF, et pour la classe exceptionnelle 1 des professeur.es des universités.